

## **PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre le 25 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 11**

**Etaient présents** : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens et Pérès

**Procurations** : Mme Petit (procuration M. Nef)

**Excusés** : MM. De Prada et Espiet

**Absents** : Mme Kauffmann

**Nombre de votants : 12**

**Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS**

### **A L'ORDRE DU JOUR**

#### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12/02/2024**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 12 février 2024 : sans objet.

Approbation unanime

#### **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Approbation unanime.

#### **3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le premier adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	<b>2 495 008.99</b>	Dépenses	Prévu	<b>2 435 445.98</b>
	Réalisé	<b>1 471 430.54</b>		Réalisé	<b>1 039 317.67</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Recettes	Prévu	<b>2 495 008.99</b>	Recettes	Prévu	<b>2 435 445.98</b>
	Réalisé	<b>951 081.29</b>		Réalisé	<b>2 629 121.79</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Résultat de clôture de l'exercice		<b>-520 349.25</b>	Résultat de clôture de l'exercice		<b>1 589 804.12</b>
Résultat global			<b>1 069 454.87</b>		

Approbation unanime.

#### **4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BASE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Approbation unanime

#### **5 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BASE DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le premier adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	<b>0.00</b>	Dépenses	Prévu	<b>22 171.82</b>
	Réalisé	<b>0.00</b>		Réalisé	<b>5 395.65</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Recettes	Prévu	<b>0.00</b>	Recettes	Prévu	<b>22 171.82</b>
	Réalisé	<b>0.00</b>		Réalisé	<b>30 416.94</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Résultat de clôture de l'exercice		<b>0.00</b>	Résultat de clôture de l'exercice		<b>25 021.29</b>
Résultat global					<b>25 021.29</b>

Approbation unanime

#### **6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Approbation unanime

#### **7 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le premier adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	<b>464 240.00</b>	Dépenses	Prévu	<b>464 240.00</b>
	Réalisé	<b>410 543.56</b>		Réalisé	<b>410 443.56</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Recettes	Prévu	<b>464 240.00</b>	Recettes	Prévu	<b>464 240.00</b>
	Réalisé	<b>410 543.56</b>		Réalisé	<b>410 543.56</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Résultat de clôture de l'exercice		<b>0.00</b>	Résultat de clôture de l'exercice		<b>100.00</b>
Résultat global					<b>100.00</b>

Approbation unanime

## **8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – CCAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme ALABRO Sylvie, Comptable Municipale, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation unanime

## **9 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – CCAS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le premier adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	<b>0.00</b>	Dépenses	Prévu	<b>7 101.77</b>
	Réalisé	<b>0.00</b>		Réalisé	<b>2 850.06</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Recettes	Prévu	<b>0.00</b>	Recettes	Prévu	<b>7 101.77</b>
	Réalisé	<b>0.00</b>		Réalisé	<b>8 110.12</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Résultat de clôture de l'exercice		<b>0.00</b>	Résultat de clôture de l'exercice		<b>5 260.06</b>
Résultat global					<b>5 260.06</b>

Approbation unanime

## **10 – ADHESION AU PÔLE BIEN VIVRE AU TRAVAIL DU CDG32**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle. Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie). Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention. Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion
- d'adopter les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle.
- d'autoriser M. le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Approbation unanime

## **11 – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL (ARTICLE L.332-23-1°) – PLACIER DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lors de la saison estivale, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 octobre 2024, dans les conditions suivantes :

<b>NATURE DES FONCTIONS</b>	<b>GRADE correspondant aux fonctions décrites</b>	<b>Échelon de REMUNERATION</b>
Agent d'entretien des services techniques	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> échelon

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel.

Approbation unanime

## **12 - CHATS LIBRES : CONVENTION 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la prolifération de chats sauvages dits libres est une problématique sanitaire importante. Aussi, afin de réguler cette population de chats libres il est fait appel à la fondation « 30 millions d'amis ». En effet, cette structure propose une prise en charge financière des frais d'identification et de stérilisation des chats libres capturés dans la commune. La fondation « 30 millions d'amis » a adressé un questionnaire à la mairie pour connaître le nombre de chats qui pourraient bénéficier de cette opération en 2024. Ce nombre a été évalué à 10. Le coût individuel d'identification et de stérilisation est fixé à 90 €. Ce qui représente un coût annuel pour 2024 de 900 €. La commune payera la moitié, soit 450 € à la fondation et ensuite cette dernière règlera la totalité des frais au vétérinaire choisi par la commune. Un ajustement sera réalisé en fin d'année si nécessaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- d'autoriser le Maire à signer la convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la fondation « 30 millions d'amis ».

Approbation unanime

## **13 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Voirie : M. le Maire informe l'assemblée du souhait de Mme ZIMMELMAN, propriétaire de La Claverie, d'acquérir une portion de la voie communale n° 15 : accord de principe unanime ;
- Prochaine réunion : le 8 avril 2024 pour le vote du budget primitif 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Affiché le 27 mars 2024

Le président de séance,  
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,  
Pierre AGRAS, adjoint

